

MAISON POUR TOUS MONPLAISIR
Siège social : 3 rue de l'écriture
49000 ANGERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2018

SARL Cabinet FERRE : Société à Responsabilité Limitée au Capital de 31 000 €
Centre d'affaires Les Loges – Saint Sylvain d'Anjou
49 480 Verrières-en-Anjou
Téléphone : 02 41 32 64 29
E-Mail : contact@cabinet-ferre.com
N° RCS: B 451 538 771

MAISON POUR TOUS MONPLAISIR

Siège social : 3 rue de l'écriture

49000 ANGERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2018

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Maison Pour Tous MONPLAISIR relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association Maison Pour Tous MONPLAISIR à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'appréciation du montant des subventions comptabilisées en produits au terme de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime

suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Fait à Verrières-en-Anjou, le 29 Mars 2019
Le Commissaire aux comptes
CABINET FERRE, représenté par Pascal FERRE

Bilan Actif

ACTIF		Exercice N 31-12-2018			Exercice N-1 31-12-2017	Ecart N / N-1	
		Brut	Amorts. Prov	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement			-	-		
	Frais de recherche et de développement			-	-		
	Concessions, brevets et droits similaires	7 372	4 438	2 934	1 683	1 251	74,34%
	Fonds commerciaux (1)			-	-		
	Autres immobilisations incorporelles			-	-		
	Avances et acomptes			-	-		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains			-	-		
	Constructions			-	-		
	Installations techniques, matériel et out.	53 714	46 221	7 493	11 345	- 3 852	-33,95%
	Autres immobilisations corporelles	182 537	169 928	12 609	20 916	- 8 307	-39,72%
	Immobilisations en cours	1 359		1 359	-		
	Avances et acomptes			-	-		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
Participations mises en équivalences			-	-			
Autres participations			-	-			
Créances rattachées à des participations			-	-			
Autres titres immobilisés			-	-			
Prêts			-	-			
Autres immobilisations financières	44 310		44 310	3 000	41 310	1377,00%	
TOTAL I	289 292	220 587	68 705	36 944	30 402	82,29%	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements			-	-		
	En-cours de production de biens			-	-		
	En-cours de production de services			-	-		
	Produits intermédiaires et finis			-	-		
	Marchandises			-	-		
	Avances et acomptes sur commandes			-	-		
	CREANCES (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	6 064		6 064	4 081	1 983	48,59%
	Autres créances	44 999		44 999	44 481	518	1,16%
Valeurs mobilières de placement	250 000		250 000	250 000	-	0,00%	
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	187 595		187 595	187 157	438	0,23%	
Charges constatées d'avance (3)	11 640		11 640	11 048	592	5,36%	
TOTAL II	500 297	-	500 297	496 766	3 531	0,71%	
Comptes de régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
	Primes de remboursement des obligations (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	789 589	220 587	569 002	533 710	35 292	6,61%	

- (1) dont droit au bail
(2) dont à moins d'un an
(3) dont à plus d'un an

Bilan Passif

PASSIF		Exercice N 31- 12-2018	Exercice N-1 31- 12-2017	ECART N / N-1	
				Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	75 764	75 764	-	-
	Subventions d'investissements	20 214	20 214	-	-
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles	110 129	110 374	- 245	-0,22%
	Réserves réglementées				
	Autres réserves (dont réserves pour projet associatif)				
	Report à nouveau	-	-		
	Résultat net de l'exercice (excédent ou déficit)	27 633	245	27 879	-11363,32%
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise				
	Apports	-	-	-	
	Legs et donations				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs					
Ecart de réévaluation					
Subventions d'investissement aff. à des biens renouvelables					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
	TOTAL I	233 740	206 106	27 634	13,41%
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques	18 250			
	Provisions pour charges	101 116	111 467	- 10 351	-9,29%
FONDS DEDIES	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	26 774	6 298	20 476	N/A
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	TOTAL II	146 140	117 765	28 375	24,09%
DETTES	Emprunts obligataires				
	Emprunts dettes auprès des établis. de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés (1)	28 931	36 722	- 7 790	-21,21%
	Dettes fiscales et sociales (1)	126 711	108 019	18 692	17,30%
	Dettes sur immobilisations comptes rattachés (1)		2 093	- 2 093	N/A
Autres dettes (1)	5 886	5 517	369	6,69%	
Instruments de trésorerie					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	27 594	57 488	- 29 895	-52,00%
	TOTAL III	189 122	209 839	- 20 717	-9,87%
	Ecart conversions- passif (IV)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	569 002	533 710	35 292	6,61%

(1) dont à moins d'un an

161 528

152 350

(2) dont concours banc. et soldes créd. banque

Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	ECART N / N-1	
			Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises	39 951	40 686	-735	-1,81%
Production vendue (biens et services)	189 539	176 230	13 309	7,55%
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	229 490	216 916	12 574	5,80%
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	696 691	712 374	-15 683	-2,20%
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	43 216	37 686	5 530	14,67%
Collectes				
Cotisations	3 964	4 414	-450	-10,19%
Autres produits	15 798	15 296	502	3,28%
TOTAL I	989 159	986 685	2 474	0,25%
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises	36 405	41 647	-5 243	-12,59%
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	136 923	151 138	-14 215	-9,41%
Impôts, taxes et versements assimilés	28 385	29 908	-1 523	-5,09%
Salaires et traitements	512 294	527 083	-14 789	-2,81%
Charges sociales	192 302	204 597	-12 295	-6,01%
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	14 743	16 377	-1 633	-9,97%
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions	26 173	15 457	10 716	69,33%
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	2 693	2 840	-147	-5,18%
TOTAL II	949 919	989 048	-39 129	-3,96%
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	39 241	-2 362	41 603	-1761,11%
QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	ECART N / N-1	
			Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations	7 302	6 950	352	5,07%
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts & produits assimilés				
Reprises sur provisions et transfert de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-		
Autres produits financiers				
TOTAL V	7 302	6 950	352	5,07%
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts & charges assimilées	-	-		N/A
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI	-	-	-	
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	7 302	6 950	352	5,07%
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	46 542	4 588	41 954	914,35%
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 878	1 429	2 449	171,39%
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	-		
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL VII	3 878	1 429	2 449	171%
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	658	2 418	- 1 760	-72,77%
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	-		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
TOTAL VIII	658	2 418	- 1 760	-72,77%
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	3 220	- 989	4 209	-425,66%
Impôts sur les bénéfices (IX)	1 653	1 612	41	2,54%
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	1 000 339	995 064	5 275	0,53%
TOTAL CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	952 230	993 078	- 40 848	-4,11%
SOLDE INTERMEDIAIRE	48 110	1 987	46 123	2321,71%
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	5 744	4 066	1 678	
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	26 220	6 298	19 922	
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	27 633	- 245	27 879	-11363,32%
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS	CHARGES		
Bénévolat	32 096			
Prestations en nature	332 088			
Dons en nature				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations		332 088		
Personnel bénévole		32 096		

Règles et Méthodes comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables au plan comptable générale et en particulier, le règlement n°99-01 du CRC et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 569 002 €.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total de produits de 1 006 083 € et un total de charges de 978 450 €, dégagant ainsi un résultat excédentaire de 27 633 €.

L'exercice considéré débute le 01/01/18 et finit le 31/12/18.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour la première application en 2005 des nouvelles règles comptables relatives à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs (Règlement CRC 2004-06), l'entité a fait le choix de la méthode prospective.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

Aucune des immobilisations n'a fait l'objet d'une décomposition en raison de la faiblesse de la valeur des composants.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Règles et Méthodes comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement aux quelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Valeurs Mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Subventions

Trois types de subventions sont reçues par l'association :

- Les subventions pluriannuelles : Il n'est pas constaté en produit à recevoir l'ensemble de la subvention pluriannuelle. Le montant comptabilisé en produit au cours de l'exercice correspond à la quote part rattachée à l'exercice comptable.

- Les subventions annuelles étalées sur deux exercices :

La quote part relative à l'exercice postérieur est annulée par les produits constatés d'avance.

- Les subventions destinées à financer un projet :

Le montant des dépenses à engager relative à l'exécution du projet et non encore consommées sont constatées par un compte de fonds dédiés au bilan et d'engagement à réaliser sur ressources au compte de résultat.

Prestations

Les prestations payées par les financeurs rémunèrent les présences aux activités organisées par l'association. Les produits rattachés à l'exercice concernent les présences justifiées au cours de l'exercice comptable.

Participation des familles

La part de la participation des familles relative à l'exercice suivant est annulée par les produits constatés d'avance.

Informations générales complémentaires

Au titre de l'exercice 2018, la provision pour risques et charges d'exploitation pour indemnité de départ à la retraite s'élève à 7 923 € et la reprise sur provision suite aux départs s'élève à 18 274 €.

Les départs de salariés ont donné lieu au cours de l'exercice 2018 aux versements d'indemnités pour un total de 12 989€.

Une provision pour risque social a été évaluée à 18 250 €.

Nous avons acquis des parts sociales de la Société Locale d'épargne (SLE Caisse d'épargne) d'Angers pour un montant total de 40 000€. Ces parts sont inscrites en immobilisations financières.

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Concessions et droit similaire	6 983		2 189
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	53 714		
Installations générales agencements aménag. divers	45 484		
Matériel de transport	36 932		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	44 849		1 646
Mobilier	53 625		
Immobilisations en cours	-		1 359
TOTAL	241 587	-	5 194
Prêts, autres immobilisations financières	-		40 000
TOTAL	-	-	40 000
TOTAL GENERAL	241 587	-	45 194

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation valeur d'origine fin d'exercice
	Poste à poste	Cessions		
Concessions et droit similaire		1 800	7 372	7 372
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			53 714	53 714
Installations générales agencements aménagements divers			45 484	45 484
Matériel de transport			36 932	36 932
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			46 495	46 495
Mobilier			53 625	53 625
Immobilisations en cours			1 359	1 359
TOTAL	-	1 800	244 982	244 982
Prêts, autres immobilisations financières			40 000	40 000
TOTAL	-	-	40 000	40 000
TOTAL GENERAL	-	1 800	284 982	284 982

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Concessions et droit similaire	5 300	938	1 800	4 438
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	42 369	3 852		46 221
Installations générales agencements aménagements divers	44 585	900		45 484
Matériel de transport	36 932			36 932
Matériel de bureau et informatique	36 043	6 562		42 604
Mobilier	42 415	2 492		44 907
TOTAL GENERAL	207 644	14 743	1 800	220 587

Ventilations des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Concessions et droit similaire	938				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 852				
Installations générales agencements aménag. divers	900				
Matériel de transport	-				
Matériel de bureau et informatique	6 562				
Mobilier	2 492				
TOTAL GENERAL	14 743	-	-	-	-

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour risques	-	18 250	-	18 250
Provisions pour charges	111 467	7 923	18 274	101 116
TOTAL GENERAL	111 467	26 173	18 274	119 366
Dont dotations et reprises d'exploitation		26 173	18 274	

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	0	0	
Autres créances clients	6 064	6 064	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	
Institutions	28 990	28 990	
Produits à recevoir	15 631	15 631	
Charges constatées d'avance	11 640	11 640	
TOTAL	62 324	62 324	-

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	28 931	28 931		
Personnel et comptes rattachés	47 973	47 973		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	53 930	53 930		
Autres financeurs	13 749	13 749		
Autres impôts taxes et assimilés	11 059	11 059		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-		
Autres dettes	5 886	5 886		
Produits constatés d'avance	27 594	27 594		
TOTAL	189 122	189 122	-	-

Etat des fonds dédiés

	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
CEREQ/MIDELCA Subvt Ville	3 718	3 718	3 152	3 152
VVV 2018 Subvt Ville/CAF/Etat	-		15 438	15 438
Ville Plaisir et Alimentation	554			554
Ville Animation Espace Public	2 026	2 026	2 430	2 430
Fondation Vinci			2 850	2 850
Caf Réap n°2			2 350	2 350
TOTAL	6 298	5 744	26 220	26 774

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

	31/12/2018	Engagements financiers donnés	Engagement financiers reçus
Effets excomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Engagements de retraite		101 116	
Autres engagements			
Location photocopieur - GE EQUIPEMENT		15 461	
Fonds associatifs avec droit de reprise Ville d'Angers			-
TOTAL DES ENGAGEMENTS FINANCIERS (1)		116 577	-
(1) Dont concernant :			
Les Dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

Indemnités de fin de carrière

Les engagements retraite ont fait l'objet d'une provision comptabilisée au passif du bilan pour un montant de 101 116 €. L'évaluation a été réalisée selon la méthode rétrospective en retenant les paramètres suivants :

- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel :
 - Moyen pour les cadres
 - Moyen pour la catégorie Non Cadres
 - Fort pour la catégorie Non cadres animateurs
- Taux d'actualisation : 075%
- Taux de charges sociales patronales :
 - 42 % pour la catégorie Cadres
 - 42 % pour les catégories Non Cadres et Non Cadres animateurs
- Table de mortalité : TG 05
- Convention collective de l'animation (code NAF) : 9499Z

Contributions volontaires

La ville d'Angers met à la disposition de l'association des locaux équipés. La valorisation a été effectuée par les services de la Ville d'Angers et se décomposent de la manière suivante :

Fonctionnement	247 282 €
Investissement	84 806 €
Total :	<hr/> 332 088 €

Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, nous vous indiquons que la rémunération des cadres dirigeants s'élève à la somme de 67 382 euros brut au titre de 2018.

Aucune rémunération est versée aux membres du bureau et du conseil d'administration.

Nous estimons 3200 heures de bénévolat pour un montant de 32 096€.